

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FÉVRIER 2023



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2023_002

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET
AUTRES INSTANCES**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 25 janvier 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Levon MINASSIAN, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Olivier LASSAL, Sandrine COMBASTEIL, Arnaud BEAUVOIR, Béatrice BELLINI, Pierre GUILLET, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Aymeric TONNEAU à Paul MARSAL, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, José TOMAS à Pierre GUILLET

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Laurent MALOCHET

Les 33 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération en date du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a :

- créé 12 commissions municipales et a procédé à l'élection de leurs membres,
- désigné les représentants de la Ville au sein des syndicats de communes et syndicats mixtes,
- désigné les représentants de la Ville au sein des organismes extérieurs.

Suite à la démission de Messieurs Bernard BOUCHET et Maël SINEGRE et à l'installation de Madame Edith MOLDOVAN et de Monsieur Franck PACQUET en qualité, chacun, de

Conseiller Municipal, il est nécessaire de revoir la composition des commissions municipales et autres instances.

Le Conseil Municipal est donc invité à procéder à la nomination de ses représentants au sein des commissions municipales et autres instances.

Il est en outre proposé de procéder aux désignations en vertu de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de garantir la représentation des groupes au sein des commissions municipales,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **de ne pas procéder** au scrutin secret pour les nominations au sein des commissions municipales et autres instances,

- **de désigner :**

- **Commission Finances** : Madame Edith MOLDOVAN en remplacement de Monsieur Bernard BOUCHET,
- **Commission Affaires Générales et Commande Publique** : Monsieur Franck PACQUET en remplacement de Monsieur Bernard BOUCHET,
- **Commission Culture Tourisme Événement municipal, Développement économique et commercial** :
 - Madame Edith MOLDOVAN en remplacement de Monsieur Bernard BOUCHET,
 - Monsieur Franck PACQUET en remplacement de Monsieur Maël SINEGRE,
- **Commission Mémoire Combattante, Patrimoine Historique et Histoire** : Monsieur Franck PACQUET en remplacement de Monsieur Bernard BOUCHET,
- **Commission Solidarité Intergénérationnelle, Jeunesse et Seniors** : Madame Edith MOLDOVAN en remplacement de Monsieur Maël SINEGRE.
- **SIVOM de Saint-Germain-en-Laye** : Monsieur Franck PACQUET en qualité de membre suppléant en remplacement de Monsieur Bernard BOUCHET,
- **SIARS (Syndicat Intercommunal d'aviron des Rives de Seine)** : Monsieur Franck PACQUET en qualité de membre titulaire en remplacement de Monsieur Maël SINEGRE,

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le

ID : 078-217801463-20230202-DEL_2023_002-DE



- **Mission Locale de Saint-Germain-en-Laye** : Monsieur Franck PACQUET en qualité de membre suppléant en remplacement de Monsieur Maël SINEGRE.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 06/02/2023